



Club des Amateurs de Teckels

*Association des éleveurs, utilisateurs et amateurs de la race, affiliée à la Centrale Canine
pour l'amélioration des races de chiens en France, reconnue d'utilité publique.*

Association de Race agréée par la Ministère de l'Agriculture // Décret 66709 du 21/09/1966 // Arrêté de septembre 1970

COMPTE-RENDU DE REUNION DE COMITE REUNION TELEPHONIQUE DU 01/11/2023

Présents : comité au complet :

Mmes Colette DAUDIER, Françoise LEMOINE, Stéphanie MELZER, Jocelyne SCHOEN, Mrs Gérard BERNIER, Sylvain COLOMER, Jacques DAUDIER, Roland FREY, Michel MERCIER et Patrick MESTADIER.

Début de réunion : 20H00.

Selon l'ordre du jour :

1 – Approbation PV AGO du 07/10/2023 à Langon (33) :

Le procès-verbal de l'AGO du 07/10/2023 à Langon est approuvé à l'unanimité après quelques petites retouches.

2 – Approbation PV réunion de comité téléphonique du 18/10/2023 :

Le procès-verbal de la réunion de comité téléphonique du 18/11/2023 est approuvé à l'unanimité après une petite modification.

3 – Transfert des attributions et des dossiers entre ancien et nouveau comité :

a – Dossiers des 2 élections de renouvellement partiel du comité en 2023 :

La Présidente, Colette DAUDIER, doit envoyer un courrier à l'avocate ayant réceptionné les dossiers de candidature des premières élections du printemps 2023, Maître BERTOLOTTI, en lui demandant de les restituer au club afin qu'ils intègrent les archives. Maître BRO, l'administratrice provisoire mandatée par le tribunal de Béziers pour organiser et certifier les élections du 23/09/2023 doit restituer le dossier complet après clôture de sa mission.

b – Gestion du fichier des adhérents : JD doit attendre le retour de la préfecture pour les liaisons avec OVH.

c – Gestion site CAT/SCC : tous les membres du bureau y auront accès.

Jacques DAUDIER y a entré la liste des adhérents qui devront valider leur page personnelle pour avoir accès à toutes les disponibilités.

e – Réseaux sociaux FB : La page FB nationale doit être accessible à Françoise LEMOINE et Jocelyne SCHOEN.

f – Représentants aux commissions SCC : La Présidente et les responsables de commission auront un accès de représentation du club dans les commissions spécifiques de la SCC. La nomination se fera en accord avec M. André Varlet.

G – Les représentations et contacts avec les instances de la SCC, des autres clubs et des organismes internationaux restent à définir.

4 – Composition des commissions :

La Présidente en étant statutairement membre de toutes les commissions, chaque responsable a prévu les compositions suivantes :

1 – Commission élevage, responsable : Françoise LEMOINE :

Dans un premier temps, elle veut terminer les dossiers ouverts par l'ancienne mandature, restés en attente de conclusion, avec les membres suivants :

Agnès De FRANCE, Jocelyne SCHOEN, Gérard BERNIER, Sylvain COLOMER et Michel MERCIER.

2 – Commission utilisation, responsable : Roland FREY :

Il a prévu de travailler avec Daniel KAUFMANN, Marc LEDOYEN et Patrick MESTADIER.

3 – Commission expositions-événements, responsable Jocelyne SCHOEN : Elle va travailler avec Valérie DIDNIK, Nathalie FELD, Gérard BERNIER et Michel MERCIER.

4 – Commission règlements généraux, responsable Patrick MESTADIER :

Cette commission va être complétée avec Dominique CORAILLER et Marie Cécile TEXIER.

5 – Commission délégations et adhérents, responsable Michel MERCIER :

Il veut compléter sa commission avec Nathalie FELD, Jocelyne SCHOEN, Sylvain COLOMER, Raymond LIMOUSIN.

6 – Commission Informatique et communication, responsable Jacques DAUDIER :

Il a prévu de travailler avec Agnès DE FRANCE, Joëlle BERNIER, Mireille BONNEVAY, Françoise HILAIRE et Jérôme JACQUEL.

5 – Audit financier :

La Présidente a obtenu un rendez-vous avec un expert comptable pour vérifier les modalités d'un audit financier de l'association.

Après d'après discussions, plusieurs membres exigent de recevoir et vérifier un devis explicite sur cahier des charges de l'audit.

La majorité du comité est d'accord pour cette demande de devis.

6 – Logiciel de gestion comptable :

La majorité du comité est favorable pour demander des devis avant de choisir un logiciel de gestion comptable, si la nécessité est obligatoire.

7 – Livre d'élevage – Auracle- : décision sur suite et devis

Jacques DAUDIER a contacté M. Alexis BRUN, de la SCC, pour vérifier la possibilité de prise en charge des engagements d'épreuves et paiement en ligne par leur logiciel.

8 – Calendrier expositions et utilisation 2024 :

Le calendrier des expositions NE, RE et spéciales Teckel 2024 a été préparé par Jocelyne SCHOEN :

NE à Châtel-Guyon 03/08/2024, délégation Auvergne
 Jury : M. FROELICH, M.F. VARLET, F. BRUNELLI, J.L. ESCOFFIER et F. NAASSENS
 En réserve : Mme S. DUPOUY

RE à Mazaugues 12/05/2024, délégation Paca-Corse, juge M. BONNET

Spéciales de race :

Cavalaire	CACS	03/02/2024, délégation Paca-Corse, Juge B. ROUSSET
Amiens	CACS	18/02/2024, délégation Nord Picardie, juge A. de FRANCE
Mulhouse	CACS	06/04/2024, délégation Alsace Franche-Comté, juge S. JACOBS
Lanton	CACS	05/05/2024, délégation Aquitaine, juge M.A. ROCHEBEUF
St Girons	CACS	16/06/2024, délégation Midi-Pyrénées, juge C. DAUDIER
Maltot	CACS	14/07/2024, délégation Normandie, juge André FERRE
Châtel-Guyon	CACS	03/08/2024, délégation Auvergne, juges C. DAUDIER, S. DUPOUY

Montluçon	CACIB	17/03/2024, délégation Auvergne, juge M. A. ROCHEBEUF
Martignes	CACIB	21/04/2024, délégation Paca-Corse, juge S. DUPOUY
St Brieuc	CACIB	12/05/2024, délégation Atlantique, juge F. LEMOINE
Dijon	CACIB	29/09/2024, délégation Bourgogne, juge M. FROELICH
Metz	CACIB	10/11/2024, délégation Lorraine, juge R. FAVRE

En attente d'accord des canines territoriales pour les 3 dernières spéciales CACIB

Le secrétaire général, Gérard BERNIER, fait remarquer, pour les expositions spéciales de race, que le nombre de 7 expositions nationales est plus important que les années précédentes qui était de 5. La multiplicité peut engendrer une baisse des inscriptions par exposition car, dans le contexte de hausse exponentielle des coûts, les exposants ont tendance à engager au plus judicieux. Il préconise de revenir à 5 expositions nationales et 5 internationales.

Il dénonce également la désignation d'un même juge sur 2 expositions spéciales dans le calendrier annuel. Pour les cotations et titres, les qualifications obligatoires doivent être obtenues avec des juges différents et le doublement d'un juge risque de provoquer le délaissement des engagements sur une des expositions où il officie.

Le calendrier prévisionnel des tests d'utilisation a été vérifié par Roland FREY.

Il nous confirme une bonne répartition sans chevauchement de date d'épreuve identique entre régions.

9 – Revue de fin d'année 2023 : devis :

Le devis est à demander auprès de Mme LAVERGNE qui a déjà travaillé avec le Club pour la revue précédente et les élections. Il doit porter sur 1200 exemplaires, intégrer un formulaire de renouvellement d'adhésion plus une carte de présentation des vœux de nouvel an.

10 – Revue de 2024 : devis :

Pour 2024, plusieurs devis devront être demandés pour la réalisation et le routage de 2 et 4 revues.

11 – Commission règlements généraux :

Patrick MESTADIER a envoyé aux membres du comité un récapitulatif de la problématique diffusée par la déléguée de la région Normandie dans un post sur les réseaux sociaux FB.

Il propose de lui faire un courrier explicite avec sanction pour avoir manqué au devoir de réserve qui incombe à tout membre responsable représentant l'association devant engendrer la cohésion et ne pas la disperser.

Le comité donne son accord à la majorité de 9 voix pour et une contre de Mme Stéphanie MELZER (elle est d'accord pour un courrier de rappel à l'ordre mais pas pour un avertissement).

12 – Procédures de cotation et homologations :

Françoise LEMOINE va réaliser un fichier explicatif pour toutes les différentes formules.

Après validation, il sera positionné sur le site du club.

Gérard BERNIER lui envoie un fichier personnel du parcours de combattant pour l'obtention de la cotation 2 après confirmation justifiée Cot2.

13 – Délégation Berry-Limousin : remplacement de Danielle CACARD :

Dans son mail de démission, Danielle CACARD préconisait de nommer, avec argumentation détaillée, Mme Florence JENTY pour son remplacement au poste de déléguée de la région Berry-Limousin.

Après discussions, le comité décide de la nommer en intérim, à l'identique des délégués Poitou-Charente-Vendée (Marie Cécile TEXIER) et Aquitaine (Cédric HONORE). La Présidente lui notifie la décision par courrier.

Jocelyne SCHOEN est chargée de récupérer les chèquiers et cartes de versement de ces 3 délégations qu'elle devra gérer financièrement durant toute la période d'intérim.

14 – Date AG 2024 :

Le comité valide la date du samedi 3 août 2024 en place de l'exposition de Châtel-Guyon, prévue le lendemain.

Notre sponsor actuel, Royal Canin, est à mettre en concurrence avec d'autres possibilités. Si la SCC est en accord pour la date, la NE sera suivie de l'AG à 18H30.

15 – WUT 2025 lieu et date :

L'exposition mondiale WUT, déléguée officiellement au CAT, pourrait être associée avec la NE du centenaire du CAT et une exposition canine régionale à CACS.

La région Alsace présente un atout favorable pour localiser cet évènement par les infrastructures routières, ferroviaires et aériennes qui la desservent.

Si elle est retenue, l'hippodrome de Strasbourg pourrait l'accueillir car il permettrait de positionner une dizaine de rings de jugements en extérieur, comporte un vaste parking ombragé pour véhicules et camping-car ainsi qu'un site de restauration.

Une date, en mai, serait idéale. Nous devons contacter la SCC pour contrôler l'écart avec la date retenue pour l'exposition du Championnat de France.

16 – Saisie des épreuves d'utilisation en retard :

Jacques DAUDIER et Roland FREY vont combler le retard de leur inscription dans les meilleurs délais.

17 – Cartes d'adhérents matérialisées :

Elles remplaceraient les cartes dématérialisées actuelles et devraient être renouvelées chaque année ou modifiées avec apposition d'un macaron annuel. Stéphanie MELZER rappelle que la dématérialisation avait été mise en place afin d'économiser les frais d'impression des cartes ainsi que les frais postaux pour leur envoi à nos adhérents (minimum 1500€).

Un devis sera demandé pour information avant vote des membres du comité.

18 – Rétrocession partielle des cotisations aux délégations :

La trésorière, Jocelyne SCHOEN, et Gérard BERNIER, qui l'a remplacée durant la période où elle était Présidente du club, déclarent que l'ensemble des délégations présente un solde comptable supérieur à celui du CAT national.

Si certaines délégations s'estiment en difficulté, elles peuvent présenter un dossier explicatif pour solliciter un prêt remboursable au CAT national.

Si les biotopes ou les conditions ne leur permettent pas d'organiser certaines manifestations habituelles de la race, elles peuvent se divertir sous d'autres formules pour fidéliser et dynamiser leurs adhérents.

19 – Divers :

A - Mme Marie-Laure SIMON qui pratique la discipline "cavage" (recherche de truffe) avec son (sa) Teckel dans un club affilié à la SCC, demande si le CAT pourrait créer la discipline "cavage" en annexe de ses épreuves d'utilisation habituelles.

Cette reconnaissance par notre club permettrait aux utilisateurs d'homologuer leurs titres de Champion de travail en cavage à l'échelon national et, après reconnaissance de la FCI, à l'international.

Elle devra se rapprocher de notre responsable de la commission utilisation, Roland FREY. Il va consulter le règlement SCC de la discipline et voir, avec sa commission, si une adaptation et intégration est possible dans nos règlements d'utilisation.

B – La Présidente nous lit un courrier reçu d'une adhérente du club

Elle déclare avoir un Teckel de petite taille, ne pas être adepte de l'utilisation et, malgré ses tentatives pour s'en approcher, ne pas avoir pu concrétiser.

Elle regrette le fait d'être écartée verbalement des normes traditionnelles, voire pestiférée, par beaucoup d'adhérents pratiquant l'utilisation.

Présentant son Teckel dans différentes expositions, elle dit avoir remarqué un fait qu'elle estime anormal. Elle dénonce les jugements favorisant les participants qui sont élus dans les instances dirigeantes lorsque leurs teckels sont présentés devant un juge, membre du comité !

Fin de réunion : 01/11 /2023 à 23 H 20.

Le secrétaire général
Gérard Bernier

La Présidente
Colette Daudier

CR approuvé par le Comité le 17/11/2023.

Coordonnées secrétariat /// Tel : 07.57.47.81.21 /// contact@teckelclubfrance.com
Correspondances à la présidente : Colette DAUDIER, 8 ch de Domingue, 33760, Arbis-Porte de Benauges
Courriers comptables à la trésorière : Jocelyne SCHOEN, 4 rue des Hautes Eaux, 67860, RHINAU

-----▲-----▼-----

